



PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2022.

Nombre de conseillers :

- en exercice :	13
- présents :	11
- votants :	13

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Carl CANNETON, Jean-Louis DREVEAU, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINE, Patrick LAURENT.

Absentes excusées : Marion AUBRUN et Charlotte PARENTEAU-DENOEL.

Pouvoirs : Marion AUBRUN donne pouvoir à Christine POLO, Charlotte PARENTEAU-DENOEL donne pouvoir à Carl CANNETON.

Participaient à la réunion : Laetitia NOLBERT et Sylvie THOUVENIN, adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe.

Christophe GABARD a été élu secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Intervention de Grand Poitiers sur la prospective financière de la commune.

Lolie VERDOT et Pierre HAY, de la direction des Finances de Grand Poitiers, sont intervenus afin de présenter la prospective réalisée sur les comptes de la commune.

L'analyse se base sur 3 niveaux de difficultés : Niveau 1 – Vigilance, Niveau 2 – Alerte et niveau 3 – Déséquilibre.

Il en résulte que la situation financière de la commune se dégrade depuis 2017. La commune est obligée de puiser dans ses dernières réserves pour financer les investissements. Cette situation pourrait aboutir très rapidement à un niveau d'alerte 3 – Déséquilibre.

La baisse des dotations oblige la commune à faire fortement attention à ses dépenses. Le conseil municipal sera dans l'obligation d'augmenter annuellement le taux de la taxe foncière pour tenter de garder un certain équilibre.

Une réunion avec le personnel communal sera organisée afin de trouver des solutions pour limiter davantage les dépenses et éventuellement créer de nouvelles recettes.

Une réunion publique sera également organisée en début d'année 2023 afin d'expliquer cette situation aux administrés.

II. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022 :

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

III. Délibérations :

N° D2022_23 – CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Christine POLO, adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que la Ligue de l'Enseignement est intervenue tous les vendredis de 17h à 18h pendant l'année scolaire 2021/2022 pour assurer les activités périscolaires, en complément du travail réalisé par notre adjoint d'animation.

N'ayant plus d'agent chargé du périscolaire, Christine POLO propose de signer une nouvelle convention avec la Ligue de l'Enseignement afin qu'elle intervienne deux fois par semaine, les mardis et vendredis de 17h à 18h pour l'année scolaire 2022/2023.

La ligue de l'enseignement interviendra pour un groupe de 12 enfants de primaire à partir du 04 octobre 2022. Le coût s'élève à 40 € TTC par heure, donc par animation menée au cours d'une journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De faire intervenir la ligue de l'enseignement de la Vienne pour la mise en œuvre d'activités périscolaires au sein de notre école pour l'année scolaire 2022/2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention présentée à cet effet et tout autre document relatif à ce dossier.

N° D2022_24 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DE TERCÉ ET « O FÛT ET À MANGER ».

Monsieur le Maire fait part, au conseil municipal, de la demande d'emplacement du food truck « O fût et à manger » sur la commune pour les mercredis soir. Ce dernier propose des burgers, paninis, hot dog et frites maison.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser ce food truck à s'installer les mercredis soir sur le parking devant l'école. Une prise électrique se trouve à proximité.

Une convention d'occupation du domaine public sera établie entre la commune et le food truck afin de fixer les conditions dont le montant de la redevance annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le food truck « O fût et à manger » à se placer, les mercredis soir, sur le parking devant l'école et utiliser la prise électrique communale,
- D'établir une convention d'occupation du domaine public entre la commune et le food truck « O fût et à manger »,
- De fixer la redevance annuelle à 200.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces se référant à ce dossier.

N° D2022_25 – VENTE D’UN LOGEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’il serait nécessaire de vendre un logement communal afin de permettre à la commune d’augmenter sa trésorerie, au vu des difficultés financières qu’elle connaît actuellement.

Après avoir étudié la liste du patrimoine communal, il s’est avéré que le logement situé 1 route de Morthemmer pourrait être vendu. L’estimation de ce bien s’élève à 110 000 €.

Ce logement est actuellement occupé par des locataires dont l’échéance du bail est le 27 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité :

- De vendre le logement communal situé 1 route de Morthemmer,
- De fixer le prix de vente à 110 000 €,
- D’autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de ce projet.

N° D2022_26 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D’ACTIV 3 AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE POUR L’ÉQUIPEMENT DU CITY STADE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le city stade a besoin d’être finalisé.

A ce jour, seuls les buts sont installés. Il est nécessaire de poser une clôture pour délimiter le terrain et aménager l’espace avec du mobilier urbain.

Afin de pouvoir financer ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d’ACTIV 3 pour l’année 2022.

✓ L’estimation de l’opération est la suivante :

Descriptif des travaux	Montant H.T.
Acquisition de la clôture	2 566.51
Installation de la clôture	857.50
Mobilier urbain	1 600.00
TOTAL	5 024.01

✓ Plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel des dépenses de l’opération : 5 024.01 € HT.

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Conseil Départemental – ACTIV 3 2022	5 024.01	80.00%	4 019.00
Fonds propres	5 024.01	20.00%	1 005.01
TOTAL		100.00%	5 024.01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Décide de réaliser les travaux d’équipement du city stade,
- Accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d’ACTIV 3 pour l’année 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

N° D2022_27 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'ACTIV 3 AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE POUR LA RÉFECTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs logements communaux ont besoin de travaux de rénovation tels que le remplacement de volets, la réfection de la toiture et l'aménagement d'une grange.

Afin de pouvoir financer ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 pour l'année 2022.

✓ L'estimation de l'opération est la suivante :

Descriptif des travaux	Montant H.T.
Remplacement des volets	4 048.00
Aménagement d'une grange	1 172.47
Réfection de la toiture	718.00
TOTAL	5 938.47

✓ Plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 5 938.47 € HT.

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Conseil Départemental – ACTIV 3 2022	5 938.47	80.00%	4 750.00
Fonds propres	5 938.47	20.00%	1 188.47
TOTAL		100.00%	5 938.47

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Décide de réaliser les travaux de réfection de logements communaux,
- Accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

N° D2022_28 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'ACTIV 3 – 2022 AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EMBELLISSEMENT DU CIMETIÈRE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des demandes de subventions avaient été déposées auprès du Département de la Vienne et auprès de l'Etat en 2021 pour les travaux de réhabilitation et d'embellissement du cimetière.

Il s'agissait de rénover le mur de clôture, par tranche afin de faciliter son financement, d'améliorer l'accessibilité des allées en finalisant leur revêtement et végétaliser les murs pour l'embellissement général du cimetière.

La demande de DETR auprès de l'Etat pour ce dossier n'a pas été acceptée.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 pour l'année 2022, afin de pouvoir finaliser ce projet dans de bonnes conditions.

Sans subvention complémentaire à celle d'ACTIV 3 2021, la commune ne saurait entreprendre la totalité des travaux.

✓ L'estimation actualisée de l'opération est la suivante :

Descriptif des travaux	Montant H.T.
Réhabilitation du mur du cimetière – 1 ^{ère} tranche	18 963.96
Amélioration de l'accessibilité des allées	2 221.07
Végétalisation	1 500.00
TOTAL	22 685.03

✓ Plan de financement prévisionnel :

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération : 22 685.03 € HT.

	Base HT subventionnable	Taux	Montant
Conseil Départemental - ACTIV 3 2021	22 685.03	47.54%	10 785.00
Conseil Départemental – ACTIV 3 2022	22 685.03	32.46%	7 363.00
Fonds propres	22 685.03	20.00%	4 537.03
TOTAL		100.00%	22 685.03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV 3 pour l'année 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

IV. Point sur les commissions :

- **Voirie** : Jean-Luc FOURNEYRON informe le conseil municipal des points suivants :

- Le curage des fossés, par Grand Poitiers, est en cours à la Caillaudière, au Cherpe et au Pré Caillé. A la suite, l'hydrocurage sera réalisé par Eaux de Vienne en fin d'année.

La haie de Madame TOUCHARD, au Cherpe, a exceptionnellement été taillée par les agents techniques car elle gênait les agents de Grand Poitiers pour réaliser le curage de fossés.

- Les travaux de la mare de l'Altrie ne pourront pas être réalisés cette année car l'enveloppe « voirie » de Grand Poitiers est épuisée. Ils seront réalisés sur le budget prochain sous réserve de la validation du Fonds des ouvrages d'Arts pouvant subventionner l'opération à hauteur de 50%. Le montant des travaux est estimé à 30 000 €.

- Le devis pour la création de trottoirs sur une petite partie de la route de Savigny s'élève à environ 10 000 €. Les travaux entreront dans l'enveloppe « voirie » de Grand Poitiers cette année.

- Plusieurs canards sont morts au niveau de la lagune à Japré. Eaux de Vienne a effectué des analyses d'eau. Nous sommes dans l'attente des résultats.

Jean-Luc FOURNEYRON contactera Eaux de Vienne pour fixer un rendez-vous et faire le point sur l'état des lagunes.

L'état général des installations d'assainissement sur la commune se dégrade considérablement depuis que la compétence assainissement a été transférée à Eaux de Vienne – Siveer. La commune devrait également envoyer un courrier pour informer Eaux de Vienne de ce problème.

- Un rendez-vous a été fixé avec Monsieur EQUÉAULT, de Grand Poitiers, pour faire le point sur la taille, l'élagage et les nouvelles plantations d'arbres sur la commune.

- Un rendez-vous a été fixé avec Monsieur BARDOUX, du Département de la Vienne, pour faire le point sur le trafic sur les routes départementales 18 et 89 suite aux comptages effectués.

- **Environnement** : Brigitte COUSSAY informe le conseil municipal que nous avons reçu le bois pour le jardin participatif. Une journée sera organisée pour la création des carrés en bois.

- **École** : Christine POLO informe le conseil municipal que les agents communaux ont réalisé les petits travaux dans l'école cet été.

La rentrée scolaire s'est bien passée. La directrice est Cathy PEROU.

Christine POLO et Sylvie THOUVENIN ont rencontré la nouvelle directrice de Jardres, Céline CARTIER.

Des problèmes de discipline ont déjà été constatés dans le bus scolaire. Un groupe d'élèves risque l'exclusion en cas de récidive. Vitalis va réaliser un contrôle dans le bus. Les familles des enfants concernés recevront un courrier d'avertissement.

- **Bâtiments** : Jean-Joël BRUNET demande au conseil municipal de se positionner sur les scénarios proposés par Energies Vienne relatifs à la réhabilitation du Friaula.

Le conseil municipal sélectionne le scénario 2 sachant que la commune ne pourra pas avancer davantage sur ce projet faute de moyens financiers.

Jean-Joël BRUNET informe le conseil municipal que la Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM devront être remis à jour.

V. **Questions diverses** :

- **ADMR** : Christian RICHARD donne lecture du courrier de la maison des services ADMR de Saint Julien l'Ars qui recherche des bénévoles référents.

Il rappelle que le rôle du référent est de rencontrer, écouter et conseiller les demandeurs d'aide à domicile de sa commune. Il aide à l'établissement du dossier, à la mise en œuvre des prestations et du suivi. Il est l'intermédiaire entre l'utilisateur et l'ADMR. Une formation ainsi qu'une indemnité kilométrique sont prévues pour le bénévole.

- **Famille ukrainienne** : Christian RICHARD donne lecture du courrier de la famille ukrainienne installée à Tercé. Pour l'année scolaire 2021/2022, la commune avait pris en charge l'assurance scolaire et la cantine pour l'élève ukrainien scolarisé à l'école de Tercé.

La famille sollicite la commune pour le renouvellement de ces aides pour cette nouvelle année scolaire. Le conseil municipal y est favorable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Maire,
Christian RICHARD

Le secrétaire de séance,
Christophe GABARD



Liste des délibérations **de la séance du 15 septembre 2022**

- N° D2022_23 – Convention avec la Ligue de l’Enseignement pour les activités périscolaires,

- N° D2022_24 – Convention d’occupation du domaine public entre la commune de Tercé et « O fût et à manger »,

- N° D2022_25 – Vente d’un logement communal,

- N° D2022_26 – Demande de subvention dans le cadre d’ACTIV 3 auprès du Département de la Vienne pour l’équipement du city stade,

- N° D2022_27 – Demande de subvention dans le cadre d’ACTIV 3 auprès du Département de la Vienne pour la réfection de logements communaux,

- N° D2022_28 – Demande de subvention dans le cadre d’ACTIV 3 auprès du Département de la Vienne pour les travaux de réhabilitation et d’embellissement du cimetière.

A Tercé, le 21 septembre 2022

Le Maire,
Christian RICHARD